



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1001) DE MISE A
DISPOSITION LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION «ENSEMBLE JACQUES
MODERNE», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-455
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Ensemble Jacques Moderne » représentée par sa Présidente Madame Estelle OUVRARD, dont le siège est situé 7, bis rue des Tanneurs, 37000 Tours, d'organiser une répétition dans la salle Berlioz le 19 septembre 2024 de 13h00 à 18h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Ensemble Jacques Moderne » représentée par sa Présidente Madame Estelle OUVRARD, dont le siège est situé 7, bis rue des Tanneurs 37000 Tours, une convention de location de salle pour un montant de 57 € T.T.C. (cinquante-sept euros), afin d'organiser une répétition dans la salle de Berlioz le 19 septembre 2024 de 13h00 à 18h00 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN